

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS Article 55 et suivants du Code Général des Impôts (CGI).			
DECLARATION RELATIVE AU PAIEMENT D'ACOMPTE PAR ANTICIPATION IMPUTABLE SUR L'EXERCICE CLOS AU			
A) IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE			
A-1 Nom ou raison sociale A-2 Activité exercée A-3 importateur A-4 Adresse postale A-5 Téléphone A-6 Nom du cabinet comptable A-7 Représentant légal	oui non	NIF Adresse géographique Adresse mail TEL: TEL:	
B) PAIEMENT			
B-1 Acompte par anticipation à payer DATE DE DECLARATION	N :	SIGNATURE ET CACHE	ET DU CONTRIBUABLE
C/ PARTIE RESERVEE AU SERVICE DE RECOUVREMENT DE L'IMPOT			
Montant payé Date du versement	N° de la Quittance	Mode de paiement	Signature

